

# CAP ÉSTHÉTIQUE-COSMÉTIQUE-PARFUMERIE

SESSION 2011

## INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES AUX CANDIDATS

### ÉPREUVE EP1

Durant l'épreuve EP1, chaque candidat devra compléter une fiche de stock.

#### Modèle

Les candidats se présenteront accompagnés d'un modèle féminin de leur choix ; celui-ci doit être majeur et en mesure de présenter une pièce d'identité. Si un candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note zéro est portée à l'épreuve.

#### Caractéristiques du modèle

##### Visage

Visage maquillé avec fond de teint, fard à paupières, mascara, rouge à lèvres

Sourcils non épilés

Sans maquillage permanent

##### Mains et pieds

Ongles maquillés, vernis foncés, non manucurés, sans faux ongles

##### Poils

Aisselles, maillot, jambes, bras et sourcils non épilés (longueur poils : minimum 2mm)

##### Autres

Sans piercing apparent (par soucis de sécurité)

Le candidat fournira le résultat de la touche d'essai réalisée 48h avant l'épreuve sur le modèle avec la teinture de leur choix.

***Tout candidat dont le modèle n'est pas conforme sera fortement pénalisé.***

#### Habilitation UV

L'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV est obligatoire

**L'original** devra être présenté avant le début de l'épreuve pratique EP1.

***En l'absence de cette attestation le candidat ne réalise pas l'épreuve et se voit attribuer la note zéro***

### ÉPREUVE EP2

L'épreuve est constituée d'une prestation de vente (10mn) et d'un entretien (20mn) à partir d'un dossier professionnel.

Ce dossier doit comporter en outre les originaux des justificatifs de formation en entreprise ou d'expériences professionnelles pour la formation continue.

Il sera identifié sur la 1ère page avec uniquement nom et prénom du candidat.

Pour les candidats libres, aucun justificatif de formation en entreprise n'est demandé.

***En l'absence de dossier ou de dossier incomplet (absence de justificatifs) l'interrogation ne peut avoir lieu et le candidat se voit attribuer la note zéro***

Le candidat devra faire parvenir ou déposer son dossier professionnel pour le **27 mai 2011**  
– délai de rigueur – dans le centre où il est convoqué.